



Pourquoi adhérer à l'UNSA-CCI ?

• Un syndicat à l'écoute des salariés

Représenter nationalement 14.000 agents consulaires est un engagement sérieux et une responsabilité importante.

Ni adepte du refus systématique, ni soupçonnable de complaisance, l'UNSA-CCI pratique un **syndicalisme réaliste, pragmatique, autonome et apolitique**.

L'UNSA-CCI tient toute sa place dans les négociations sociales régionales et nationales !

• Qui peut adhérer ?

Vous êtes salarié dans le réseau des CCI, anciens salariés en situation de chômage ou les retraités : **quelle que soit votre profession, votre qualification, votre situation vous pouvez adhérer à l'UNSA-CCI.**

La **cotisation** fixée par le bureau de l'UNSA-CCI et déductible des impôts à hauteur de **66%**.

• Confidentialité et transparence

L'UNSA-CCI est soumis à la RGPD et ses décisions sont prises de manière transparente. L'adhésion est confidentielle et jamais transmise à la Direction. Seuls les délégués syndicaux ont la liste des adhérents de leur Région.

• Qu'apporte votre adhésion ?

Vous serez acteur de la vie syndicale pour valoriser et faire reconnaître l'importance de nos métiers, au service des entreprises et de la formation.

Vous serez solidaire pour lutter contre le harcèlement, les inégalités et discrimination.

Vous serez écouté et défendu dans vos droits et conditions de travail.

Vous serez informé des évolutions des CCI, et de la stratégie future du réseau des CCI pour la dimension nationale et locale.

Vous serez utile et efficace en nous faisant part des difficultés rencontrées dans votre quotidien professionnel.

Vous soutiendrez les actions collectives de l'UNSA-CCI

La cotisation la moins élevée des organisations syndicales dans les CCI

Cotisation annuelle de janvier à décembre 2026

Cadre :	144 €	(48.96 € après déduction impôt sur le revenu)
Agent de Maîtrise :	99 €	(33.66 € après déduction impôt sur le revenu)
Employé :	84 €	(28.56 € après déduction impôt sur le revenu)

½ tarif pour les retraité-e-s – chômeurs - contrats précaires

Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois par chèque ou virement

Consultez notre site : www.unsa-cci.com

[Adhérer directement en ligne](#) ou [Bulletin d'adhésion](#) (ctrl + clic pour suivre le lien)